

SCoT de la Bresse Bourguignonne
Phase DOO/Comité technique n°7 – 15 avril 2015

MIFE – Louhans – 15h

Compte-rendu de réunion

Présents :

VADOT Anthony	Président SMBB et Cœur de Bresse
JACQUARD Françoise	Vice-présidente SMBb et CC Bresse Revermont 71
DION Dorothée	Chargé de mission SCoT
GOY Isabelle	CC Cœur de Bresse
ROUTHIER Benoît	CC Portes de la Bresse
RAMBOURG Bruno	DREAL Bourgogne
VIGNERON Bruno	DDT 71
GOUBY Catherine	DDT 71
FLERDENN Laurent	DDT
RODET Séverine	Even Conseil
HUBSCHER Timothée	CITADIA Conseil

Absents : Maude DI CARMINE-MATHIEU (CC PIERRE DE BRESSE), Martine MOISSON (Directrice CC Bresse Revermont 71)

Excusées : Sandra FEVRE (Secrétaire Générale CUISEAUX Intercom') et Sandrine DIOGON (DGS Communauté de Communes Saône Seille Sâne)

Début de la réunion : 15h

En préambule, Bruno RAMBOURG rappelle que dans le cadre de l'appel à projet national PLUi/SCoT, la CC Portes de la Bresse doit lui transmettre une délibération exécutoire pour le PLUi avant le 30 mai 2015. La subvention devrait être de 20 000 €.

En lien avec la présentation du diaporama « SCOT_Cotech 15 avril 2015 » par CITADIA Conseil et Even Conseil (trame verte et bleue + Paysages et performance environnementale/énergétique) :

Retour sur le PADD

Suite à la présentation de PADD dans les 6 communautés de communes et le débat en comité syndical fin 2014 et début 2015, les réticences des élus concernent essentiellement l'axe1

« Promouvoir une ruralité attractive et équilibrée pour organiser des bassins de vie et d'emplois dynamiques » et notamment :

- La densification
- Le « droit à construire » en baisse, notamment pour les petites communes

Dorothee DION annonce que pour finir cette phase PADD deux évènements sont prévus :

- **une réunion publique le 29 avril 2015** à Saint-Germain-du-Bois de 18h30 à 20h. 200 invitations ont été envoyées, des insertions dans la presse locale et des annonces radio sont prévues pour cette étape importante de la concertation.
- **Un forum Interscot le mardi 26 mai 2015** à Louhans (LEAP) de 17 à 20h avec la présence des SCoT voisins (Lédonien, Chalonnais, Bourg-Bresse-Revermont, Charolais-Brionnais). La DDT si elle est invitée participera à ce forum.

Suite à ces deux rendez-vous et aux nouvelles remarques que la DDT doit formuler suite à la réunion ce même jour à 14h, il faudra voir ce qui est intégré au PADD et s'il faut redébattre en comité syndical.

Phase DOO :

Page 14 – Méthodologie de travail et calendrier

- Les ateliers techniques auront lieu en juin. Pour leur composition, il faudrait entre 10 et 15 personnes par atelier et pas trop plus pour fournir un travail efficace. Il ne sera fait qu'un seul envoi par personne avec les dates des 5 ateliers en demandant de se positionner sur un seul atelier. Il incombera à chaque comcom de vérifier le cas échéant qu'il y ait bien 1 représentant de son territoire inscrit à chaque atelier. La DDT si elle est invitée participera aux ateliers techniques en faisant appel à ses compétences internes en fonction des thématiques.
- Les 2 prochaines Cotech auront lieu début puis fin septembre. Une nouvelle réunion publique et un forum interSCoT viendront clore cette phase DOO avant la validation en Comité Syndical en décembre 2015 voir janvier 2016.

Page 17 – Atelier technique1 : Urbanisation, consommation d'espaces et habitat

Le plus courant est de répartir les stocks fonciers et le nombre de logements à créer par EPCI avec un pourcentage pour chaque typologie de communes (centralité, équilibre, proximité, rurale). A charge ensuite au PLUi quand il existe, de répartir plus précisément les stocks et les logements par commune. A charge aux PLUi/PLU de définir quelles parcelles sont concernées.

Page 18 – Atelier technique1 : Urbanisation, consommation d'espaces et habitat

Il faudra définir dans le DOO les notions de villages, bourgs et hameaux.

Page 22 – Atelier technique2 : Trame Verte et Bleue

Il faudra définir lors de l'atelier technique quelle échelle de précision on souhaite :

- Echelle élargie : OK si on a un PLU
- Echelle précise (à la parcelle) : OK si pas de PLU

Catherine GOUBY et Bruno VIGNERON rappellent que certaines communes n'ont toujours pas de documents d'urbanisme applicables dans leur territoire, il est donc proposé une définition précise des corridors sur ces communes. Anthony VADOT indique cependant qu'il

serait préférable que la précision définie soit la même sur toutes les communes. Even proposera lors de l'atelier les deux échelles de précision afin que les personnes présentes puissent choisir.

Page 23 – Atelier technique3 : Paysages et performance énergétique

Le paysage est important et structurant pour le territoire : pour la trame verte et bleue, la performance environnemental, les formes urbaines...

Ici on peut aller très loin : est-ce qu'on va jusqu'à définir des zones non constructibles en fonction des cartes d'aléas et notamment d'inondation ? Est-ce qu'on contraint la construction au développement de stations d'épuration ?

Page 24 – Atelier technique4 : Développement économique, agriculture et conso. d'espace

Quel est le degré de prescription ? Est-on dans une règle souple ou 1 traduction dure et contraignante du PADD ?

A propos du DAAC (ex DAC), document d'aménagement artisanal et commercial : Timothée HUBSCHER rappelle que la thématique Commerce est sensible. Il propose que l'on reste sur des prescriptions dans le DOO et non dans un DAAC. Pour l'instant, on ne sent pas le besoin de faire un DAAC, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de règles.

Anthony VADOT souligne qu'une étude est en train d'être faire à Louhans pour le PLU.

Conclusion :

Bruno VIGNERON incite à réfléchir d'ores et déjà aux indicateurs, pour une évaluation continue du SCoT ou au moins dans 6 ans.

Bruno RAMBOURG souhaite que l'on réfléchisse plutôt à du qualitatif que du quantitatif. Par exemple : quelles valeurs attribue-t-on à tels ou tels paysages ? Est-ce les réservoirs biologiques ont tous la même valeur ?